

La Feuille du Grand Cormier

CONTES & LEGENDES DE MAMAN JEANNETTE

UN ENFANT RECALCITRANT



Il était une fois un garçon têtue qui faisait tout à sa guise. Il ne voulait jamais écouter les conseils de ses parents. Ses parents et lui habitaient une vallée en bas d'une colline mystique. Au sommet de cette colline, on y trouvait de nombreux sorciers, des fantômes et des revenants de toutes sortes. À chaque fois, ses parents lui répétaient toujours de ne jamais grimper et

atteindre le sommet de cette colline maléfique parce que ses parents, plus expérimentés que lui, connaissaient le danger qui s'y cachait. Un jour, en l'absence de ses parents, l'enfant décida de faire ses propres expériences. Il se lança alors, à l'aventure, à l'insu de ses parents. Et chemin faisant, alors qu'il montait la colline, il commença à entendre des bruits, des cris de joie comme dans un jeu de bravoure, pareil à une tiercé ou quinté de PMU. Il continua la joie au cœur pour voir le spectacle. Une fois au sommet, il aperçoit les êtres bizarres et défigurés qui le contraignent aussitôt à faire parti du jeu. À l'instant même sans tarder, avec tant de pression, pas moyen de refuser. C'était un jeu de boule ronde et volumineuse comme la circonférence de la terre toute entière. On jouait avec la tête,

avec la ferme interdiction que la boule ne tombe par terre. Place au jeu ! C'est le tour du malheureux, comme lui aussi voulut faire le coup de tête, la boule s'accrocha sur sa tête, impossible de quitter, il essaya de toute ses forces d'enlever la boule, secoua la tête à maintes reprises, la boule si accrocha définitivement sans plus jamais la quitter. Le jeu touchait déjà à sa fin, et ils se séparèrent. Notre petit bonhomme, têtue comme une mule, descendit la colline lentement et sur sa tête, chargé d'une boule magique, que ni lui-même, ni personne d'autre ne pouvait jamais l'en décharger. Voilà la morale : « Celui qui ne voulait jamais écouter les conseils, descendit avec une charge indéchirable de la colline des récalcitrants. Surtout toujours essayer d'écouter et ne jamais faire tout à sa tête.



Lettre à Daniel et Christian, Messieurs NAGA Daniel & Christian. Il n'y a pas de chameaux en champagne. Par contre, il y a beaucoup de bêtes à cornes. De ce pas, je vais me désaltérer en pensant à vous.

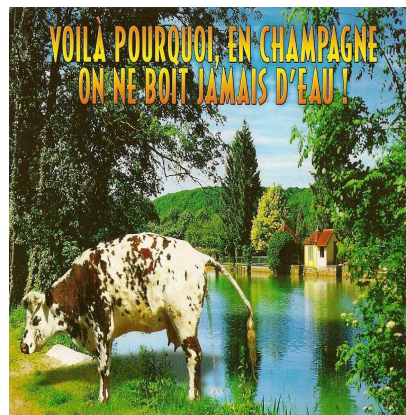
Amicalement Vôtre ! MOUSSA,

Carte à Daniel et Christian

Cordiales Amitiés

À

Bientôt, si Dieu le veut. MOUSSA,



Cette plaque a été apposée au mur de l'entrée du Centre de Grand Cormier cette semaine.

Elle a suscité beaucoup de salives. La signification du sigle AFTAM a remporté la palme des questions restées sans réponses. **La Feuille du Grand Cormier** se propose de répondre à ces différentes interrogations. En ce qui concerne l'AFTAM, elle a visité pour vous, le site internet et voilà ce qu'elle en ait retiré.

AFTAM

Origine et Missions

En 1962

L'A.F.T.A.M., « Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches », naît dans le sillage de la décolonisation. Ses fondateurs, avec Stéphane Hessel, leur premier Président, veulent aider les ressortissants des anciennes colonies devenues

La Feuille du Grand Cormier

indépendantes à acquérir par la formation une qualification utile au développement de leur pays lors de leur retour au village d'origine. Mais, très vite, l'hébergement et l'accompagnement social des Africains devenus étrangers en France et résidant souvent dans des conditions insalubres, va devenir une priorité : «il faut inventer un type d'hébergement collectif qui sauvegarde les traditions villageoises, et donner la possibilité aux travailleurs immigrés de **vivre simplement mais dignement** pour pouvoir soutenir financièrement leurs compatriotes restés au pays».

Dès 1964-65

L'A.F.T.A.M. se met alors en **quête de vastes locaux**, d'usines désaffectées pour les transformer en foyers d'habitants. En 1968, elle gère déjà 9 foyers et plus de 2 000 lits. Son **service emploi** permet à 1 800 Africains de trouver un emploi. Parallèlement, le **service social** organise des actions de **prévention sanitaire** et fait bénéficier de soins à plus de 1 000 personnes. Enfin le **service enseignement** suit 1 200 stagiaires en formation. La « machine Aftam » est lancée avec les principales composantes de son activité future.

1974



Date de l'**arrêt officiel de l'immigration**. Quand son Président, André Postel-Vinay, Directeur de la population et des migrations, devient Ministre

chargé des travailleurs immigrés, l'Aftam gère plus de 30 foyers et 8 000 lits ; son département formation assure alors plus de 200 000 heures stagiaires par an (une heure stagiaire correspondant à une heure de formation pour un stagiaire).

1975

Avec la chute de Phnom Penh et de Saïgon, et 2 ans après l'arrivée des réfugiés latino-américains du Brésil et du Chili, la **France accueille les réfugiés du Sud-Est Asiatique** de l'ancienne Indochine. L'Aftam répond à l'appel du gouvernement et ouvre ses **premières unités d'accueil pour réfugiés** reconnus sous protection internationale. Aujourd'hui, l'Aftam gère 27 Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (« C.A.D.A. ») et 5 Centres pour réfugiés politiques (« C.P.H. »), de tous pays et de toutes origines, mettant en œuvre une réponse à ceux qui, persécutés, «ont droit d'asile sur le territoire de la République ».

Les années 80

Tout en maintenant son activité d'hébergement de migrants, **l'Aftam s'ouvre aussi à l'accueil des populations marginalisées**, exclues du marché de l'emploi, sans ressources ou sans logement. Elle ouvre des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale («C.H.R.S.») ; mais surtout, par la formation, elle touche les publics de bas niveau de qualification et passe de 700 000 heures stagiaires à 1 600 000 heures par an. Plus de 100 formateurs aident les personnes démunies à réintégrer la vie active.

Cette activité sociale va encore se développer et se diversifier, en s'appuyant sur les

partenaires associatifs locaux et les collectivités territoriales, surtout dans les autres régions, hors Ile-de-France, où l'Aftam est implantée.

1992



L'Aftam ouvre son **premier centre d'hébergement pour travailleurs handicapés mentaux** et, ayant pris la mesure du problème de vieillissement de ses résidents, prend en charge la gestion d'équipements médico-sociaux, en particulier deux **maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes** (« M.A.P.A.D. »).

En 2000

Avec plus de 850 salariés, ses 85 établissements et services implantés dans 20 départements, l'Aftam garde l'esprit de service public qu'elle a eu dès l'origine. En veillant à l'équilibre économique de ses activités, elle affirme ainsi sa rigueur de gestionnaire, soucieuse de la bonne utilisation des fonds publics. Elle tient sa force et sa vitalité de son indépendance associative qu'elle veut garder comme garante de son **développement au service des plus démunis et des exclus**.

L'année 2000 voit la mise en place de la nouvelle organisation interne, qui repose sur l'intégration de l'ensemble des activités au sein de la filière exploitation. Le **projet d'entreprise associative**

La Feuille du Grand Cormier

(« PEA ») est également lancé cette année.

En 2008



L'Aftam compte près de 1 800 salariés et plus de 160 sites. Son secteur médico-social s'est enrichi récemment de deux nouvelles entités : un accueil de jour pour personnes atteints de troubles de type Alzheimer (à Aulnay-sous-Bois) et un foyer d'accueil médicalisé pour adultes sourds et aveugles. Son pôle hébergement a pour sa part crû de plusieurs sites, à Paris notamment. Nous distinguons maintenant

quatre pôles d'activité parmi nos prestations : habitat social adapté, hébergement social, action médico-sociale et promotion sociale.

Nos axes de développement

Les perspectives de l'Aftam évoluent : en 2000, notre projet d'entreprise associative recensait nos grandes orientations. En 2003, nous l'avons évalué. En 2007, nous l'avons rénové.

Vers une dynamique de codéveloppement

... Depuis sa création en 1962, l'accueil et la formation des travailleurs migrants en France constituent le fondement de l'action de l'Aftam. ...
.... Ainsi, sur la base de notre engagement historique à l'égard des **travailleurs** migrants et des orientations de notre projet

d'entreprise associative 2007, nous nous engageons dans une dynamique de codéveloppement à travers entre autres, la participation au financement de projets de développement socio-économiques dans les pays d'origine des résidents de nos foyers et résidences sociales, viviers de solidarités. ...

...Appel à projets de codéveloppement Sur la base de son engagement historique à l'égard des **travailleurs** migrants et des orientations de son projet associatif, l'Aftam lance un appel à projets de solidarité internationale ouvert jusqu'au 1er avril 2009. ...

...Plan de traitement des foyers : à Paris, le défi, bientôt réussi ? 24 établissements dont 22 inclus dans le plan de traitement des foyers de **travailleurs** migrants : pour l'Aftam, Paris est un défi. ...



Christine Boutin : «Pas d'expulsion sans relogement» La trêve hivernale prend fin dimanche. Dans un entretien exclusif à notre journal, Christine Boutin promet l'arrêt des expulsions sans alternative pour les locataires.

Dimanche 15 mars sonne la fin de la trêve hivernale et du sursis pour tous les locataires sous le coup d'un jugement d'expulsion. Dans quatre jours, les

expulsions pour défaut de paiement de loyers (dix mille ont été prononcées avec recours à la force publique en 2008) pourront donc reprendre, et ce, jusqu'au 1er novembre. Mais, dans un entretien exclusif, Christine Boutin annonce que la fin de cette trêve devient caduque : il n'y aura plus d'expulsions sans solution de relogement ou d'hébergement.

La ministre du Logement rappellera cette obligation aux préfets aujourd'hui, lors d'un déplacement à Châlons-en-Champagne (Marne).

Un collectif de trente-

deux associations d'aide aux mal-logés a demandé un moratoire sur les expulsions. Que lui répondez-vous ? Christine Boutin. Je lui dis : « J'ai mieux à vous proposer. » Désormais, il n'y aura plus de personnes mises à la rue, plus d'expulsions sans une solution de remplacement. Un préfet ne mettra plus à exécution un jugement d'expulsion sans proposer un relogement ou un hébergement pour les locataires dans l'impossibilité de payer leur loyer. Il y a désormais une obligation de résultat. Ce principe entre immédiatement en vigueur. **Comment** Tout cela est encadré

par ma loi sur le logement qui exige la mise en place, dans chaque département, d'une commission de prévention des expulsions et qui facilite le développement de l'intermédiation locative. Concrètement, une association ou un bailleur social bénéficiant de crédits de mon ministère pourra, vis-à-vis du propriétaire, se substituer aux locataires en difficulté et accompagner ces familles fragilisées. Cela doit leur permettre de rester dans leur logement. J'y veillerai.

Que prévoyez-vous pour les locataires dits de « mauvaise foi » qui se trouvent sous

La Feuille du Grand Cormier

le coup d'un jugement d'expulsion ?

Mon objectif est clair : personne ne doit se retrouver à la rue à la suite d'une expulsion. Mauvaise foi ou pas, ils auront droit au moins à une solution d'hébergement.

La loi de 1990 sur la trêve hivernale reste en vigueur ?

Oui, mais avec l'obligation faite aux préfets de proposer une solution de relogement ou d'hébergement avant toute expulsion. Maintenant, les locataires ne sont plus seuls face aux difficultés de paiement. Il n'est pas honteux de recevoir l'aide de la commission de prévention.

Encore faut-il que les préfets aient des logements disponibles...

C'est évidemment plus facile en province qu'en Ile-de-France. Mais je veux rappeler quand même qu'on n'a jamais autant construit de logements sociaux qu'actuellement.

Le 15 mai, les Enfants de Don Quichotte installeront des campements un peu partout dans l'Hexagone. Qu'en pensez-vous ?

Franchement, je n'ai à rien à dire là-dessus. Mon action n'est pas de développer des campements provisoires, mais de trouver des solutions décentes et durables.

Propos recueillis par Vincent Gaillard

A 15 ans, elle a dû fuir les huissiers

C'est un souvenir douloureux et quand elle l'évoque, son visage devient grave et ses mots sont vite submergés par l'émotion. Lorsque

Christine Boutin avait « 15-16 ans », à la fin des années 1950, son père, arboriculteur, « très endetté », qui a connu le chômage, a été contraint de vendre la maison familiale en Touraine. « Je me souviens des papiers d'huissiers sur la porte d'entrée », confie celle qui a perdu sa maman à 5 ans. « On est partis en catimini la nuit, avant que les flics n'arrivent », enchaîne la ministre.

Elle n'en dira pas plus. « Cet épisode, je l'assume totalement, mes proches moins. Je ne veux pas faire de peine à ma mère, qui a 90 ans (*NDLR : c'est comme cela qu'elle appelle celle avec qui son père s'est remarié et qui l'a élevée*) », insiste-t-elle.

« Ma sensibilité vis à vis des plus vulnérables vient de ce que j'ai connu dans mon enfance. J'ai vécu la pauvreté et le regard de ceux qui possèdent : un regard assassin, destructeur », s'indigne-t-elle. Au final, ces années difficiles lui ont plutôt « donné de la

niaque ». Le Parisien du 12 mars 2009.

Installations des supports vélos



La Feuille du Grand Cormier dans son édition du samedi 21 février soulignait le vandalisme et le vol perpétrés sur les vélos de certains résidents du Centre. Aussitôt dit, la direction a réagi immédiatement en créant à l'extérieur, un parc vélo avec des supports pour leur sécurité et surtout contre leur vol. *La Feuille* les remercie pour cette promptitude tout en leur adressant « un peu mieux faire ». En effet, les supports ne cadrent pas avec l'environnement du Centre. Ils sont simplement dégradants et encombrants. Voilà, ci-dessous, ce qu'il



serait souhaitable de faire pour une utilisation confortable et aussi non polluante pour la vue. Prévoir un petit hangar pour les vélos contre les intempéries ne sera pas mal. *GNADOU Dano Zady, La Feuille du Grand Cormier*, parce que la qualité de vie, c'est notre priorité !

A propos du Journal et de mon statut et de mes actes posés au



Centre, soulevés, d'une part, par Sidi DIAWARA, Chef de Service du Centre AFTAM de Grand Cormier et de ma vie privée étalée, d'autre part, au grand jour par lui, lors des dernières réunions de conseils de vie des différentes structures, j'ai décidé de réagir, pour la manifestation de la vérité, la défense de mes droits et de l'honneur de ma famille. Pour éviter de gêner les éventuels rédacteurs de *La Feuille du Grand Cormier*, menacés de représailles de toutes sortes et surtout d'expulsions arbitraires, je me servirai d'un autre support en ligne ; www.nongrata.org, la voix des sans voix, la bouche de ceux qui n'ont point de bouches. *GNADOU Dano Zady*

La Feuille du Grand Cormier